

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION CENTRALE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE DES SPORTS

Arrêté du 14 novembre 2018 portant inscription au tableau d'avancement

NOR : SPOS1830772A

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,
La ministre des sports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2002-53 du 10 janvier 2002 modifié portant statut particulier du corps de l'inspection générale de la jeunesse et des sports ;

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire du corps de l'inspection générale de la jeunesse et des sports en séance du 8 novembre 2018,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Mme Christine JULIEN, inspectrice générale de la jeunesse et des sports est inscrite sur le tableau d'avancement au titre de l'année 2019 pour l'accès au grade d'inspecteur général de la jeunesse et des sports de 1^{re} classe.

Article 2

Le chef du service de l'inspection générale de la jeunesse et des sports est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Fait le 14 novembre 2018.

Pour les ministres et par délégation :
*Le chef du service de l'inspection générale
de la jeunesse et des sports,*
HERVÉ CANNEVA